

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

Aéro – Ecole



INFORMATIONS GENERALES DESTINEES AUX DEBUTANTS

Notre aéro-école vous souhaite la bienvenue.

Voici quelques informations générales qui vont sans doute répondre en partie aux questions que vous vous posez.

Pour avoir une idée globale de ce que nous pouvons vous apporter, veuillez vous reporter à l'organigramme de formation joint en annexe.

Mais commençons par le commencement ! ! !

1. LE BREVET DE BASE (BB)

Ce brevet "franco-français", tout en étant la première étape vers le brevet de pilote privé, est parfaitement adapté et vous suffit si votre objectif se limite à voler **localement** pour votre plaisir sur avion léger.

Avec des autorisations additionnelles, il peut vous permettre d'emmener vos amis en promenade dans la région, d'effectuer des vols sur certains itinéraires, d'apprendre et pratiquer la voltige, de découvrir les joies du vol en montagne.

C'est un brevet économique mais déjà d'un très bon niveau technique pour assurer votre pleine sécurité. C'est notre objectif.

Reportez-vous à l'annexe « COÛT FORMATION » pour avoir une idée de l'investissement nécessaire pour atteindre ce but.

2. LE BREVET DE PILOTE PRIVE (PPL)

C'est le brevet complet de pilote privé qui répond aux normes de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), et est conforme aux règles PART-FCL (règles européennes). Il est reconnu à l'étranger.

Ce brevet de qualité est nécessaire aux pilotes désirant utiliser l'avion léger, **par beau temps**, comme moyen de voyage et de tourisme aérien, ou qui veulent accéder à d'autres qualifications aéronautiques.

Bien entendu, cela nécessite un investissement plus important tant financier que d'engagement de votre part, pour vouloir apprendre et avec l'expérience, maîtriser cette merveilleuse activité qu'est l'aviation de tourisme.

C' est décidé!!! Vous voulez débiter! Bravo!

QUELLES SONT LES FORMALITES ?

C'est très simple: **tout d'abord**, il vous faut **prendre rendez-vous avec le Directeur des Vols** et Responsable de la Formation qui vous orientera et vous affectera un Instructeur.

Ensuite il faudra vérifier votre aptitude médicale. Prenez un rendez-vous avec un des médecins agréés dont la liste est jointe en annexe.

A l'issue de tout cela, vous fournirez **pour l'inscription**:

- Le **certificat d'aptitude médicale**
- **4 photos d'identité**
- Le **montant de l'inscription**
- **Copie du livret de famille (pour les Suisses)**

LA PHASE PROBATOIRE

Dans un premier temps, pour ne pas vous imposer immédiatement le règlement de la cotisation, droit d'entrée et assurances, votre inscription sera provisoire et vous serez admis en phase probatoire. C'est en quelque sorte «un essai sans engagement» à l'issue duquel:

1. Vous aurez une idée de votre propre motivation ;
2. Nous vous indiquerons sans ambages vos aptitudes et vos chances raisonnables de réussite.

A ce stade 2 solutions:

1. Vous avez l'aptitude et vous décidez de poursuivre:
Le dépôt versé permet votre inscription définitive et couvre votre cotisation et vos assurances.
2. Vous vous orientez vers une autre activité:
Nous vous remboursons le dépôt, déduction faite des frais éventuels engagés (assurance fédérale + carnet de vol).

En fonction de votre disponibilité, le Directeur des Vols et Responsable de la Formation vous attribuera un Instructeur qui sera responsable de votre suivi pendant toute la durée de votre progression et sera votre conseiller aéronautique.

LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION

Votre formation va se dérouler selon un schéma type, développé dans le cahier de progression du CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE (CAA), en différentes phases qui en fixent les objectifs généraux.

Phase I à III	Formation vers le brevet de base BB
Phase IV à V	Complément de formation vers le PPL

Chaque phase comprend des cours au sol, des leçons en vol et des leçons à l'entraîneur au vol ATC 810.

La durée de votre formation dépend de votre disponibilité, de votre engagement à cette préparation, de vos aptitudes et de votre persévérance !

Vous pouvez étaler votre formation dans le temps en fonction de votre disponibilité, de votre argent ! Dans ce cas, l'objectif d'un an pour le brevet de base et de 2 ans pour le brevet complet devrait être retenu pour éviter une trop grande dilution dans le temps.

Compte-tenu de vos contraintes professionnelles et autres, qui, sauf exception, ne vous permettent pas de vous libérer à temps plein, nous vous conseillons une cadence de 3 séances par semaine pour obtenir une bonne optimisation de votre formation. A ce rythme, il faut compter environ trois mois pour le brevet de base BB et du même ordre de grandeur pour le complément de formation vers le PPL (sauf aléas météorologiques).

A vous de choisir le rythme qui vous convient en fonction de votre disponibilité et de vos contraintes.

LE COMPTE PILOTE

Notre club dispose d'un système informatique qui nous a permis d'établir un système de compte pilote que vous pourrez alimenter à votre discrétion, soit par chèque, soit en espèces, soit par carte bancaire.

A chacune de vos leçons l'ordinateur débite automatiquement votre compte. Aucun dépôt d'avance n'est exigé, mais vous devez veiller à l'alimenter suffisamment et au fur et à mesure pour couvrir le montant des cours et des vols que vous allez effectuer afin de ne pas passer en négatif et être pénalisé.

Chaque mois, vous recevrez un relevé des opérations effectuées.

Vérifiez vos relevés, une erreur est toujours possible.

Aucun vol ne peut être effectué si votre compte est en négatif.

LES RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous seront fixés par vous-même et votre Instructeur. En cas de demandes spécifiques, laissez un message auprès de la Secrétaire du Bureau de Piste, en précisant vos desiderata et la façon de vous joindre.

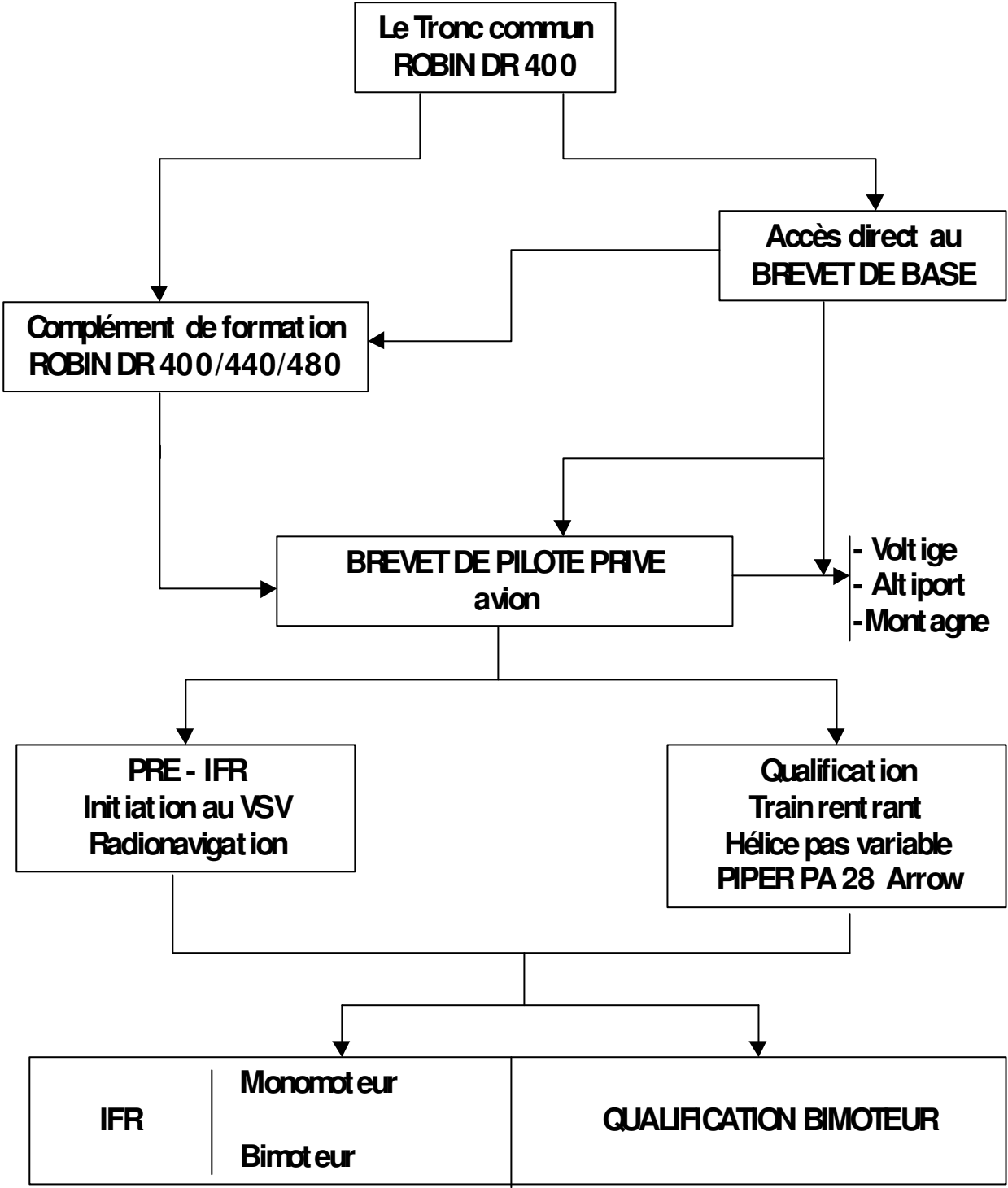
DOCUMENTATION D'INSTRUCTION

- **Documents Administratifs** 76.50 €
 - Carnet de Vol
 - Documents DGAC

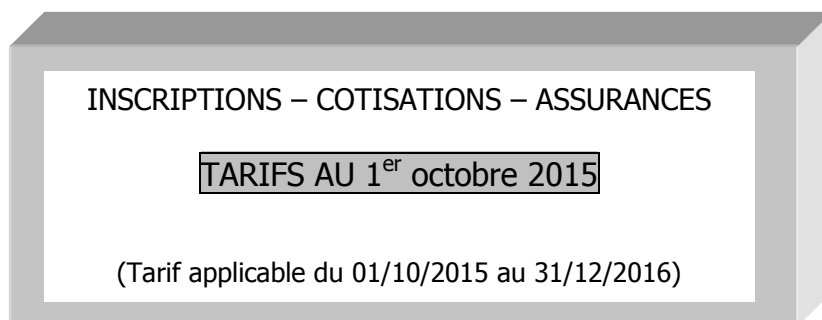
- **En entrée phase probatoire** 210.65€
(Selon liste ci-après)
 - 1 grande sacoche Savebag (facultative)
 - 1 manuel du Pilote d'avion vol à vue (DUO)
 - 1 manuel d'utilisation CAA DR420
 - 1 carte 1/500'000 SUD-EST
 - 1 lot de cartes VAC régionales
 - 1 procédure RADIO
 - 1 cahier de progression
 - 1 évaluation de progression
 - 1 consignes de sécurité papier
 - 1 CD-ROM initiation

- **Complément à l'inscription définitive** 102.27 €
(Selon liste ci-après)
 - 1 carte 1/500'000 NORD-EST
 - 1 jeu de cartes 1/1'000'000 RADIONAV.
 - 1 trieur + fiches associées
 - 1 planchette de vol FAC 90 ou 1 porte-bloc
 - Règles RADIO Nav.
 - 1 carte 250/000 zone de Lyon
 - 1 porte-bloc

L'ORGANIGRAMME DE LA FORMATION



CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE



I NOUVEL ADHERENT

1. Phase probatoire

		NON BOURSIERS	BOURSIERS	
			- 25 ans	- 21 ans
Dépôt cotisation, assurances	(1)	720 €	490 €	440 €
Licence FFA (assurance personnelle)	(2)	111 €	111 €	111 €
TOTAL		831 €	601 €	551 €

2. A l'issue de la phase probatoire

Votre dépôt (1) : Soit vous sera remboursé, si vous ne poursuivez pas votre formation,
Soit couvrira votre inscription définitive.

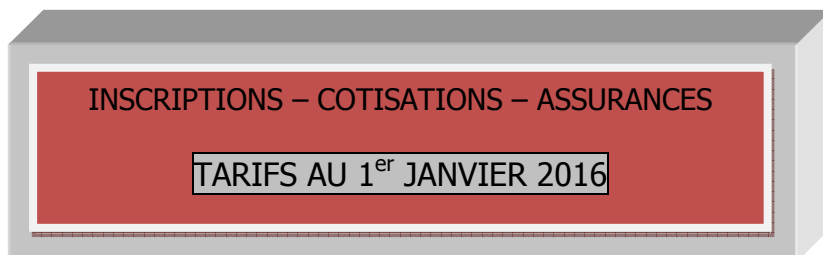
Il correspond à :

		NON BOURSIERS	BOURSIERS	
			- 25 ans	- 21 ans
Cotisation club		155 €	80 €	80 €
Droit d'entrée		155 €	0 €	0 €
Assurances:				
- casse avion		360 €	360 €	360 €
- caisse de secours		50 €	50 €	0 €
TOTAL		720 €	490 €	440 €

(2) La Licence Fédérale (FFA) comprend :

- Assurance personnelle (obligatoire) 72 €
- Abonnement journal INFO-PILOTE (facultatif) 39 €
- 111 €

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE



II MEMBRES PERMANENTS

	Renouvellement	BOURSIERS	
		- 25 ans	- 21 ans
Cotisation club	155 €	80 €	80 €
Droit d'entrée	0 €	0 €	0 €
Licence Fédérale	111 €	111 €	111 €
Assurances:			
- RC et corps avion	360 €	360 €	360 €
- caisse de secours	50 €	50 €	0 €
TOTAL	676 €	601 €	551 €

① BOURSIERS:

- moins de 25 ans
- épreuve de sélection

② La Licence Fédérale (FFA) comprend:

- Assurance personnelle (obligatoire) 72 €
- Abonnement journal INFO-PILOTE (facultatif) 39 €

TOTAL 111 €

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

ESTIMATION DU COÛT DE LA FORMATION

Avion DR420	30 H*	137.25 €	4 117.50 €	137.25 €	4 117.50 €	129.25 €	3 877.50 €
Avion CAP10	1 H	197.26 €	197.26 €	197.26 €	197.26 €	197.26 €	197.26 €
Simulateur ATC 810	2 H	61.00 €	122.00 €	61.00 €	122.00 €	61.00 €	122.00 €
Instructeur	50 H	41.00 €	2 050.00 €	31.00 €	1 550.00 €	21.00 €	1 050.00 €
TOTAL			6 486.76 €		5 986.76 €		5 246.76 €

*dont 10 H solo

COMPLEMENT PILOTE PRIVE

		NON BOURSIER		BOURSIER [21 ans, 25 ans[BOURSIER - 21 ans	
Avion DR420	30 H*	137.25 €	4 117.50 €	137.25 €	4 117.50 €	129.25 €	3 877.50 €
Simulateur ATC 810	5 H	61.00 €	305.00 €	61.00 €	305.00 €	61.00 €	305.00 €
Instructeur	40 H	41.00 €	1 640.00 €	31.00 €	1 240.00 €	21.00 €	840.00 €
TOTAL			6 062.50 €		5 662.50 €		5 022.50 €

COUT TOTAL Formation Pilote Privé **12 549.26 €**

11 649.26 €

10 269.26 €

NOTA:

Ces coûts sont des indications moyennes et dépendent essentiellement de vos aptitudes et de votre engagement à votre formation.

Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de notre part à assurer vos brevets dans les temps et aux estimations indiquées.

CLUB AERONAUTIQUE D'ANNEMASSE

TARIFS AU 01.09.2015

1. AERONEFS

DR 400/120 (École de début)	134.75 €/H	ARROW (F-HGTX/TA) (Voyage IFR)	246.81 €/H
DR 400/160 (Voyage économique)	161.45 €/H	ARROW TURBO (Voyage IFR)	270.16 €/H
DR 400/180 (Voyage économique)	183.14 €/H	SARATOGA (6 places)	353.54 €/H
CAP 10 B (Voltige)	193.46 €/H	MALIBU MIRAGE (6 places IFR)	547.00 €/H
ARCHER III (PA 28 train fixe)	200.13 €/H	CESSNA C310 (bimoteur) (4/6 places IFR)	533.68 €/H
MOUSQUETAIRE (Balades, montagne)	183.46 €/H		

TARIFS RESERVES AUX BOURSIERS : DR400/120 :....**126.75** €/H (boursiers -21 ans)

NOTA : Les heures de vol sont décomptées :
1° VOLS LOCAUX : départ parking, arrivée parking
2° AUTRES VOLS : compteur avion

2. ENTRAINEUR AU VOL

ATC 810	61.00 €/H
----------------	------------------

3. INSTRUCTION

PPL 41.00 €/H	IVN 51.00 €/H
Boursiers 21 ans à 25 ans 31.00 €/H	ITP – IFR – BI 62.00 €/H
Boursiers -21 ans 21.00 €/H	

NOTA 1 : Les heures d'instruction sont décomptées indépendamment des vols ou de l'entraîneur de vol; elles correspondent à l'horaire des rendez-vous ou de prise en compte de l'élève par l'instructeur.

NOTA 2 : Modalités facturation des vols de contrôle: se reporter à la Consigne de sécurité n° 5, AVRIL 1995, § III.3 Nota 2.

LISTE DES MEDECINS AGREES:

Dr. CIBOULET Philippe	☎ 04.50.95.80.81	12, rue du Faucigny 74100 ANNEMASSE
Dr. HEILIGENSTEIN D.	☎ 04.50.83.21.40	Hôpital de Thonon-les-Bains 74200 THONON-LES-BAINS
Dr. MACHEDA David	☎ 04.50.36.73.46	253, route de Thonon 74380 CRANVES SALES
Dr. RIEGEL J.	☎ 04.50.73.81.80	74470 LULLIN
Dr. PLUMERAULT Alain	☎ 04.50.58.68.75	181 place ST-Jacques 74700 SALLANCHES

Joindre le responsable de la formation M. Jean-Pierre MARSURA
Le mercredi de 8h00 à 9h00 pour convenir ensemble d'un futur rendez-vous

au numéro suivant: **04.50.37.12.75**